

*Initiatives ministérielles*

• (1705)

Cette proposition complète l'étude que mène actuellement le gouvernement libéral dans son effort pour réduire les dépenses des programmes gouvernementaux et des ministères. L'étude du gouvernement libéral est fondée sur six questions auxquelles chaque ministère doit répondre.

Voici ces questions: L'activité ou le programme continue-t-il de servir l'intérêt public? Le gouvernement a-t-il un rôle légitime et nécessaire à jouer dans ce programme ou cette activité? Le rôle actuel du gouvernement fédéral est-il justifié ou le programme pourrait-il être réorienté vers les provinces? Quels programmes ou activités pourraient ou devraient être transférés entièrement ou partiellement au secteur privé ou à celui du bénévolat? Si le programme ou l'activité se poursuit, comment peut-on améliorer son efficacité? Enfin, compte tenu des compressions budgétaires, est-ce que nous avons les crédits voulus pour chercher à obtenir ces résultats, pour maintenir tous ces programmes et toutes ces activités? Sinon, quels programmes ou activités devrait-on abandonner?

En réfléchissant bien à ces questions maintenant, nous pouvons contribuer à assurer un brillant avenir à l'industrie agroalimentaire. Cette proposition est un cadre théorique en fonction duquel on peut examiner comment les programmes agroalimentaires qui existent actuellement aux niveaux fédéral et provincial pourraient être réformés au sein de l'industrie, supprimés ou réattribués. C'est donc un critère à prendre en considération avant de proposer des compressions budgétaires, des économies et des dépenses fédérales.

Monsieur le Président, je crains de devoir m'arrêter, car je n'ai plus de voix. Je demanderais simplement à la présidence de m'excuser maintenant.

**Le vice-président:** Certainement. Quelqu'un veut-il prendre la parole et poursuivre l'intervention du député?

**M. Kerpan:** Monsieur le Président, si vous n'y voyez pas d'objection, j'aimerais simplement reporter mon intervention.

**Le vice-président:** Est-ce à dire que personne ne veut actuellement parler au nom du Parti réformiste?

**M. Kerpan:** Monsieur le Président, nous pourrions peut-être passer au prochain intervenant. Ce sera très bien ainsi.

**M. Alex Shepherd (Durham, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à ce débat sur le projet de loi C-49, Loi constituant le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui en est à l'étape de la troisième lecture.

Notre communauté agricole est actuellement confrontée à de nombreux problèmes. J'ai déjà travaillé dans ce secteur. Il ne s'agissait pas d'un emploi à plein temps. J'étais agriculteur à temps partiel, mais j'ai eu tôt fait de me rendre compte que l'agriculture était un métier à la fois très dur et peu rentable.

J'aimerais essentiellement aborder deux problèmes que connaît bien notre communauté agricole et, si possible, expliquer comment notre gouvernement s'emploie à les résoudre. Cela a trait à la question générale du financement, ainsi qu'aux transferts intergénérationnels et aux biens agricoles.

Dans ma circonscription, l'agriculture est une industrie très importante. La production agricole primaire vient au deuxième rang après la General Motors. De Bowmanville à Orono, en passant par Port Perry et Uxbridge, l'agriculture est un mode de vie très répandu. C'est un coin de pays qui vit de l'agriculture depuis plus de 100 ans. J'ai notamment fait la constatation suivante: notre communauté agricole vieillit. L'âge moyen de l'agriculteur canadien est de 54 ans environ.

J'ai évoqué à la Chambre et à divers comités la nécessité, pour la petite et moyenne entreprise, d'avoir accès à de nouvelles formes de capital. C'est ainsi que le Comité de l'industrie, dont j'ai été membre, vient tout juste de publier un rapport en faveur d'un plus grand accès à accorder à la petite et moyenne entreprise. Nous oublions trop souvent que les fermes sont de petites entreprises et que les agriculteurs sont aux prises avec d'énormes problèmes lorsqu'ils traitent avec leur banque. Lorsque j'étais agriculteur, chaque dollar disponible devait être investi dans la ferme, le matériel ou de nouveaux bâtiments. Les agriculteurs ont donc très peu de liquidités.

• (1710)

Au cours de la dernière semaine de relâche, j'en ai profité pour m'entretenir avec certains de nos gérants de banque locaux. Bon nombre de mes électeurs qui exercent le métier d'agriculteur ont signalé qu'ils avaient beaucoup de mal à s'arranger avec les établissements bancaires. Pourtant, ce ne sont pas des gens qui sont nés de la dernière pluie. Ils avaient une cote de solvabilité depuis fort longtemps à leur banque, depuis 15 ou 20 ans, dans certains cas. Un des gérants de banque avec qui je me suis entretenu m'a confié, entre autres, que les banques ne voulaient plus consentir de prêts «renouvelables à perpétuité». Comme j'entendais l'expression pour la première fois, je lui ai demandé de m'expliquer ce qu'il entendait par là. Il m'a répondu qu'un prêt renouvelable à perpétuité était un prêt qui, aux yeux des banques, risquait de ne jamais être remboursé. Je suppose qu'on peut faire une analogie entre les arbres à feuillage persistant qui ne perdent jamais leurs feuilles ou leurs aiguilles et le fait que les banques ne veulent pas accorder de prêts qui ne seront pas remboursés, selon elles.

En toute franchise, j'ai trouvé cela tout à fait absurde. Je me rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, la dernière chose qu'une banque souhaitait, c'était qu'on lui rembourse ses prêts, car elle établissait alors avec une exploitation agricole une bonne relation de crédit qui durait des décennies.

Il y a de nombreuses choses essentielles sur une exploitation agricole, mais, fondamentalement, les exploitations doivent financer leur stock de bétail, d'une part, et les récoltes de l'année suivante, d'autre part. À l'instar de toutes les autres petites et moyennes entreprises, au fur et à mesure qu'elles grandissent, elles ont sans cesse besoin de ce financement. Ainsi, par définition, ce n'est pas de l'argent qui est versé chaque année. En fait, cela devient en un sens un actif fixe pour la banque ou, inversement, une dette pour l'agriculteur. Cela devient ce que nous avons pour habitude d'appeler un prêt incompressible, c'est-à-dire qui est toujours présent. L'agriculteur paie l'intérêt sur ce prêt et les banques réalisent des profits sur ce dernier et tout le monde est heureux.

Nous nous sommes aperçus que les banques avaient en fait changé leur attitude face aux petites et moyennes entreprises de toutes sortes de secteurs. Cela touche également très durement les agriculteurs. Les banques disent vouloir se faire rembourser